

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

04 décembre 2018

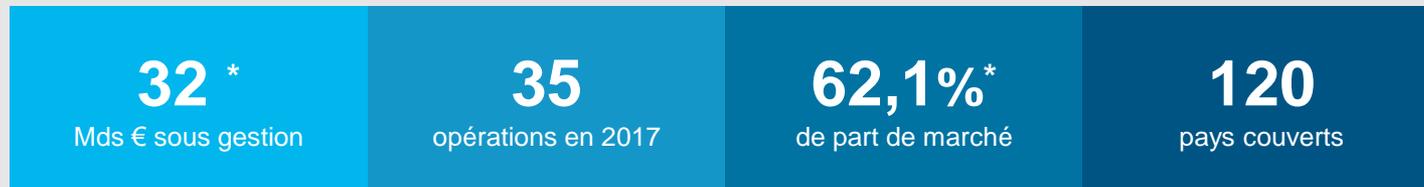
Baromètre 2018 de l'actionnariat salarié, by Amundi ESR - Les grandes tendances

Épargne
Salariale
& Retraite

Sommaire

- 1. Panorama d'un marché dynamique et diversifié**
- 2. Notre baromètre**
- 3. Objectifs et avantages**
- 4. À la découverte des bonnes pratiques**
- 5. Regards sur l'adhésion des salariés**
- 6. Et à l'international ?**
- 7. Annexes**

Amundi, l'acteur de référence de l'actionnariat en Europe



Notre présence historique sur le marché de l'actionnariat salarié nous a permis d'établir **un benchmark représentatif du Marché de l'actionnariat salarié** en France et d'en tirer des enseignements concrets

Notre échantillon :

- Toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives (augmentations de capital et cessions de titres),
- Sur la période 2013-2017,
- Plus de 120 opérations réalisées,
- Par une cinquantaine d'entreprises françaises** de tailles et de capitalisations différentes.

*Chiffres au 30/06/2018 – source AFG

** l'échantillon est composé de 77% de grandes entreprises (GE) et 23% d'entreprises de tailles intermédiaires (ETI) / 87 % d'entreprises cotées et 13% d'entreprises non cotées.

01

Panorama d'un marché dynamique et diversifié

Panorama de l'actionnariat salarié en Europe en 2017¹



- Près de **400 Milliards €** détenus par les salariés européens à travers l'actionnariat salarié
- **Plus de 7 millions** de salariés actionnaires en Europe
- **86% des grandes entreprises** européennes ont un plan d'actionnariat salarié, **52%** ont mis en place des plans **pour tous les salariés**
- Les grandes entreprises lancent en moyenne **une opération d'actionnariat salarié tous les 3 ans**
- **Les salariés européens détiennent en moyenne 28 000 € d'avoirs** en actionnariat salarié

1. Données EFES, Survey 2017 : ce recensement est basé sur une base de données de grandes entreprises cotées européennes (2 402 entreprises, soit 25% de toutes les entreprises cotées, 99% de la capitalisation totale et 95% en termes d'emploi) et de grandes entreprises non-cotées (307 entreprises). France : 376 grandes entreprises dont 106 non cotées.

Panorama de l'actionnariat salarié en France en 2017

1^{er}

Pays d'actionnariat salarié en Europe

39%

des salariés actionnaires européens sont français¹

31%

des grandes sociétés non-cotées faisant de l'actionnariat salarié en Europe sont françaises¹

+ de 3 millions

de salariés¹

29 opérations

réalisées en 2017, au sein du SBF120²

- 1^{er} pays Européen en terme de montant total du capital détenu par les salariés (119 Mds €) ainsi qu'en nombre d'actionnaires salariés (près de 3 M)¹
- Les salariés actionnaires, représentent près de 40% des salariés actionnaires en Europe¹
- Plus de 30% des sociétés non cotées faisant de l'actionnariat salarié sont françaises¹
- En 2017, 29 émetteurs du SBF120 ont réalisés une opération dédiée d'actionnariat salarié collective (dont 26 ont été réalisées par Amundi)²
- En France, plus de 3 millions de salariés actionnaires de leur entreprise¹

Sources:

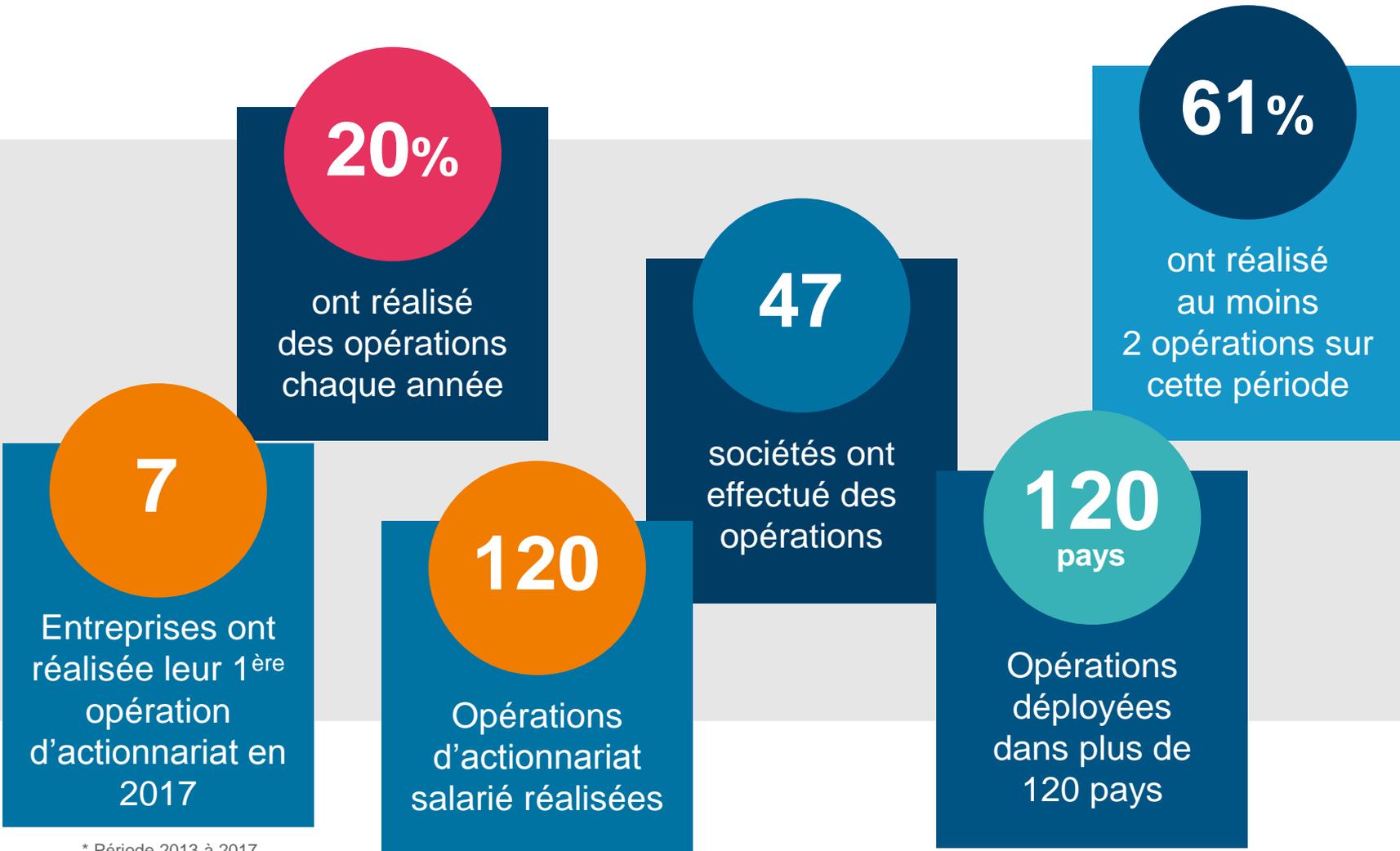
1. Données EFES, Survey 2017

2. Données Eres 2017

02

Notre baromètre

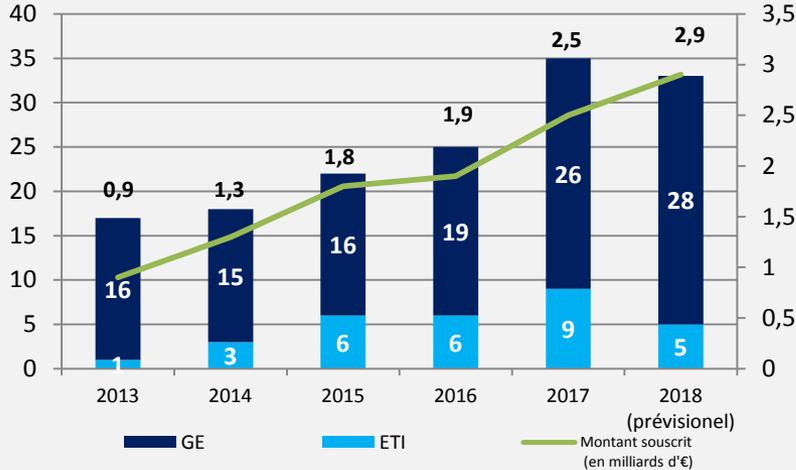
Sur l'échantillon Amundi*



* Période 2013 à 2017

Un marché dynamique et diversifié : *les opérations*

Évolution du nombre d'opérations et du montant souscrit



+105%

Le nombre d'opérations réalisées a doublé entre 2013 et 2017

+62%

d'opérations dans les grandes entreprises

Intérêt accru des ETI pour ce type d'opérations

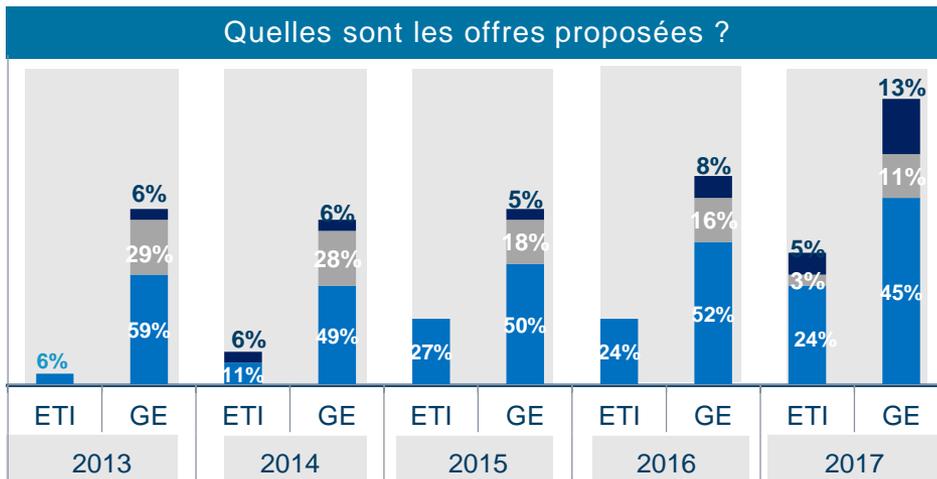
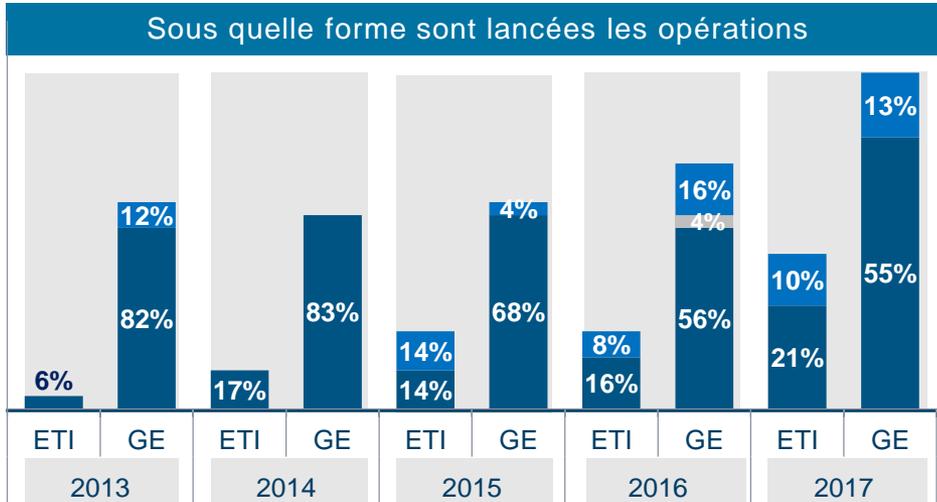
Plus de 4,8 millions
de salariés éligibles

Près de
40% ont souscrit
à ces opérations

+53%

d'éligibles

Un marché dynamique et diversifié : *les offres*



— Les ETI non cotées proposent majoritairement des offres classique via des cessions de titres

03

Objectifs et avantages

Pourquoi l'actionnariat salarié ?

Associer les salariés à la création et au partage de valeur	<ul style="list-style-type: none">- Aligner les intérêts des salariés, des dirigeants et des actionnaires aux résultats de l'entreprise- À moindre coût pour le salarié
Renforcer la culture de groupe, le sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none">- Autour d'un vecteur universel : l'action de l'entreprise- Développer la culture entrepreneuriale et sensibiliser aux objectifs financiers- Développer la motivation collective- Donner des RV réguliers par la récurrence des opérations- Favoriser l'intégration des salariés (croissance externe...)
Améliorer l'image externe	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de la marque employeur- Image RSE : Gouvernance & Qualité du management
Associer les salariés à la gouvernance de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Nomination d'administrateurs actionnaires salariés
Créer une base d'actionnariat stable	<ul style="list-style-type: none">- Détention significative du capital par les salariés- Actionnariat salarié large- Faire monter en puissance des managers au capital

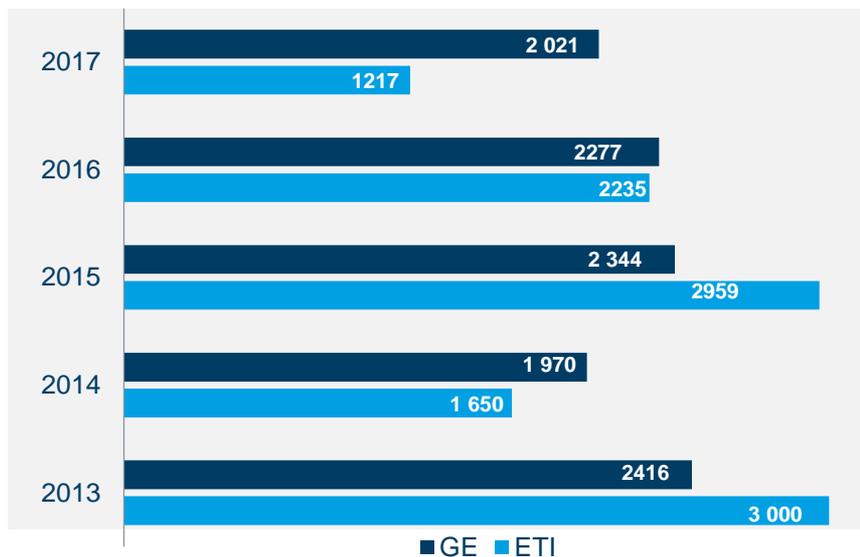
04

À la découverte des bonnes pratiques

L'abondement

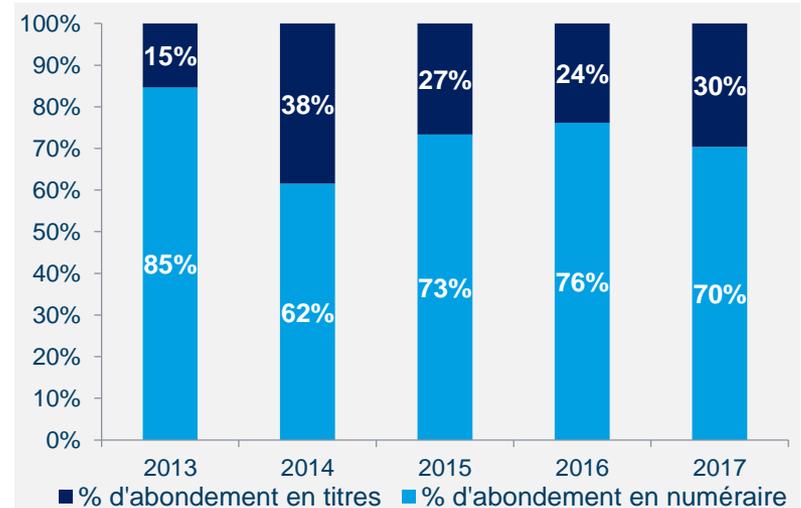
« L'abondement est un complément offert par l'entreprise à ses salariés dans le cadre d'un versement dans un Plan d'Épargne, qui ne peut excéder **3 138 € annuel** (8% du PASS en 2017), ni 300% du versement du salarié. Dans le cadre de l'acquisition d'actions émises par l'entreprise, peut être majoré de 80% jusqu'à **5 648 €** (14,4% du PASS). Il peut être versé en numéraire ou en titres. »

Abondement moyen par type d'entreprise



- On constate une baisse du niveau de l'abondement, plus marquée chez les ETI
- Les formules et montants d'abondement sont très variés dans les grandes entreprises comme chez les ETI

Distribution de l'abondement



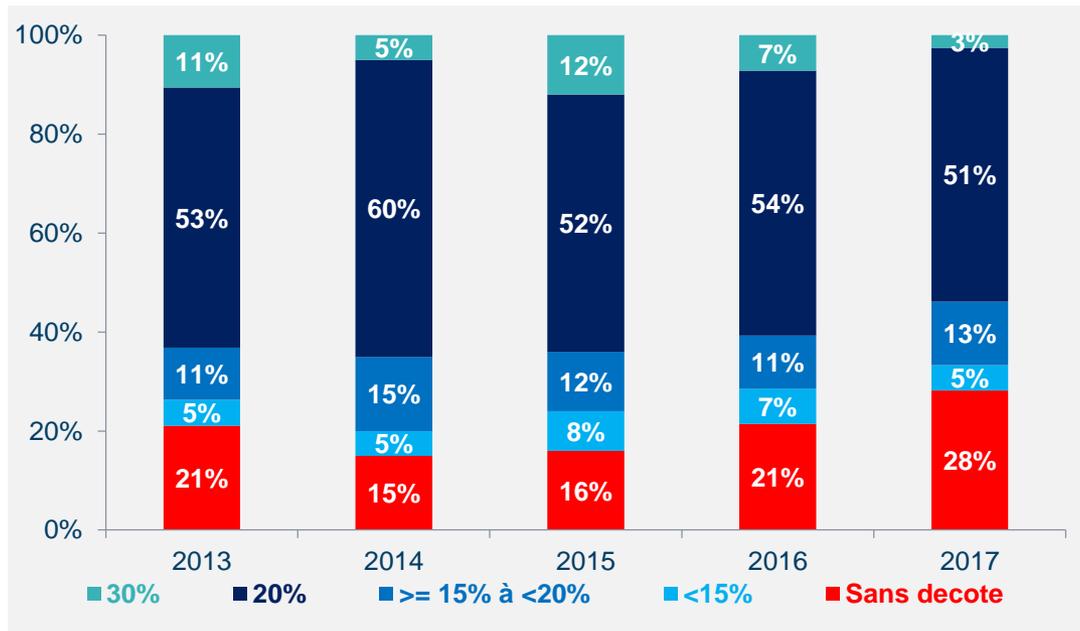
- L'abondement est majoritairement en numéraire (90% pour la France)
- L'abondement en actions est de plus en plus utilisé principalement pour les offres proposées à l'international

La décote

Le prix des titres souscrits peut faire l'objet d'une **décote par rapport au prix de référence** de :

- 20% en cas de blocage de 5 ans
- 30% en cas de blocage 10 ans

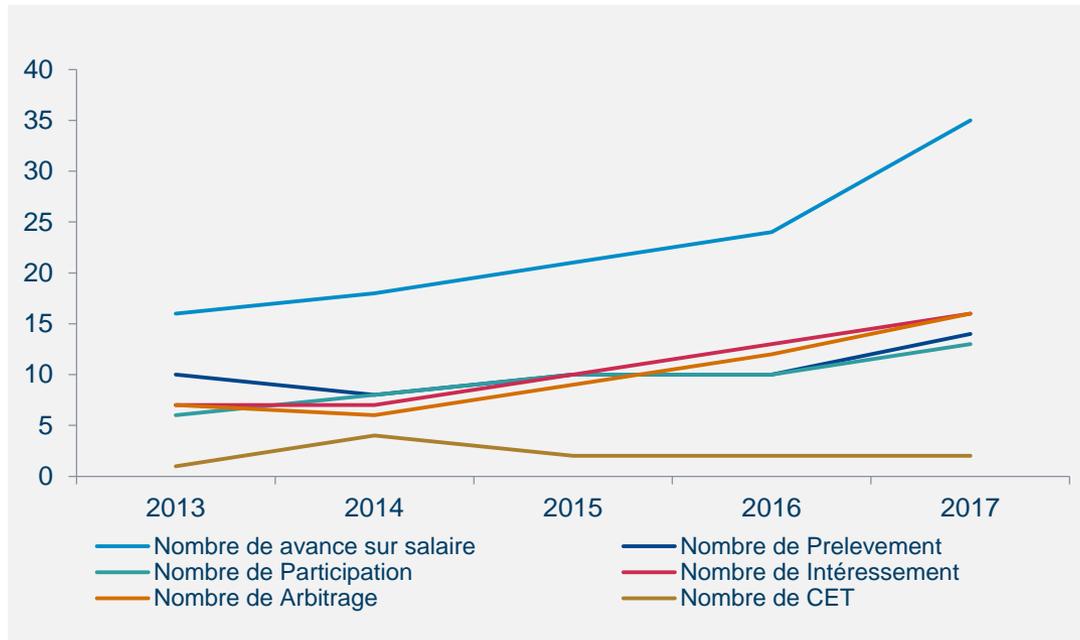
Cet avantage est **exonéré d'impôt sur le revenu et de taxe sur les salaires** et n'entre pas dans l'assiette des cotisations sociales.



des entreprises ont proposé une décote d'au moins 20% en 2017

- Augmentation sensible des offres proposées sans décote
- Les entreprises n'offrant pas de décote, compensent le plus souvent via un abondement fort (entre 3 000 € et 4 000 €)

Les sources de financement



- La source de financement privilégiée reste incontestablement le prélèvement sur compte bancaire
- Les **sources de financement** pour la souscription aux opérations d'AS **continuent de se diversifier afin de laisser plus de possibilité aux salariés**
- **Légère augmentation** des avances sur salaire
- **Peu d'entreprises** utilisent les comptes épargne temps
- Dans les opérations proposant le financement via l'intéressement et la participation, **plus de 50% de la souscription est financée par ces opérations collectives**

Hausse nette de la souscription via la participation

+117%

Ainsi que l'intéressement

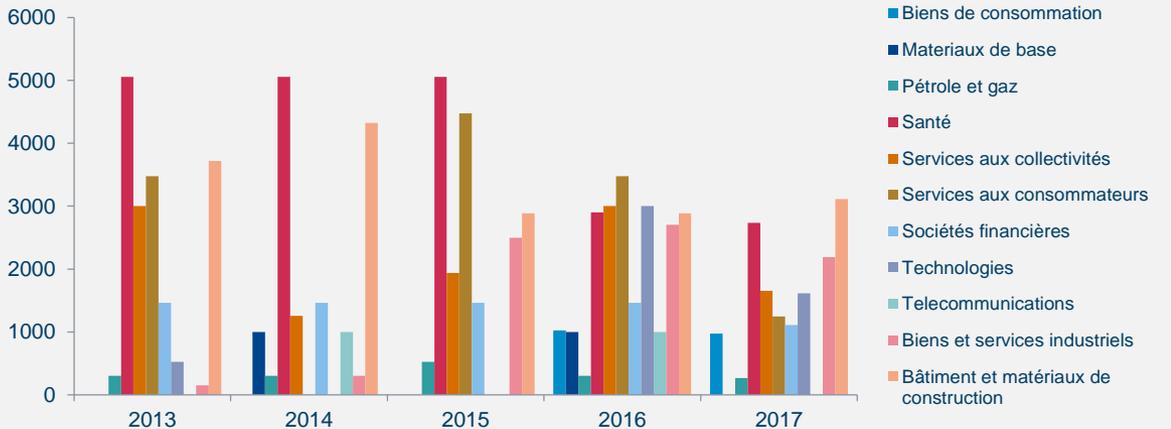
+129%

Près d'une opération sur 2 propose l'intéressement et/ou la participation

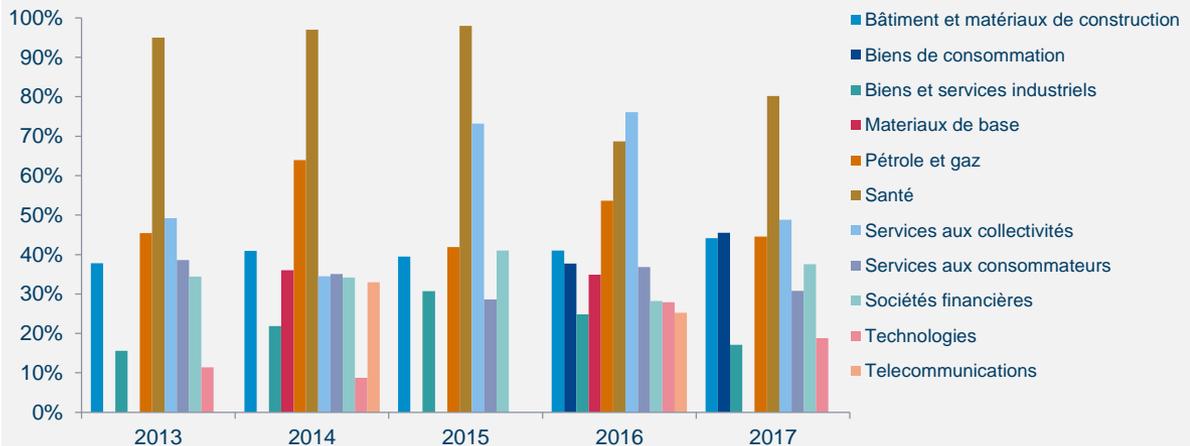
Pratiques par secteur

Légère baisse du niveau d'abondement offert
 Cette tendance devrait se redresser avec la division par 2 du forfait social

Répartition sectorielle des abondements



Taux de participation global par secteur



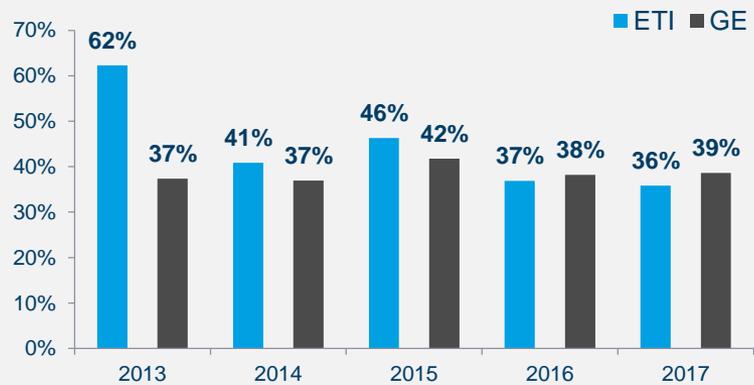
- Les abondements les plus importants sont versés dans les secteurs de la « Santé » et du « Bâtiment et matériaux de construction » qui se détachent en 2017
- Le secteur « Pétrole et Gaz » verse les plus faibles abondements (moins de 400€ en moyenne)
- Le secteur la « Santé » à les taux de participation les plus élevés en moyenne
- Les secteurs des « Services aux Collectivités », du « Bâtiment et matériaux de construction », des « Biens de consommation » et du « Pétrole et Gaz » ont les taux de souscription entre 40% et 50% en moyenne
- Les opérations dans le secteur des « Technologies » et « Biens et services industriels » ont le plus faible taux de souscription sur la période étudiée

05

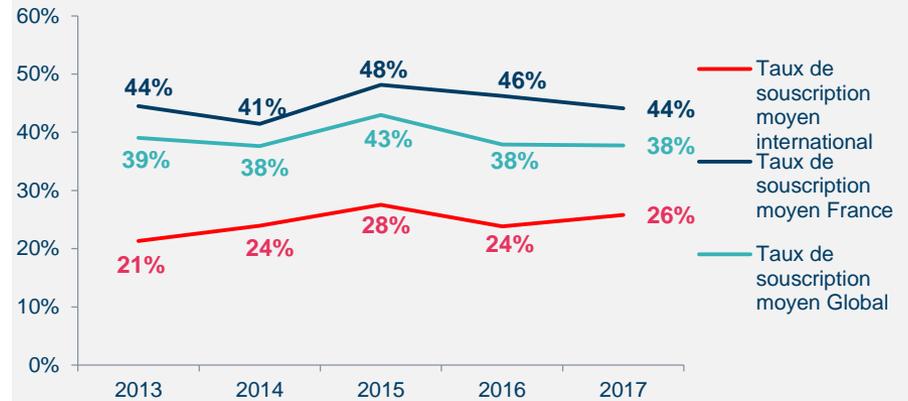
Regards sur l'adhésion des salariés

Taux de souscription

Évolution des taux de souscription moyens



Comparaison des taux de souscription France vs international



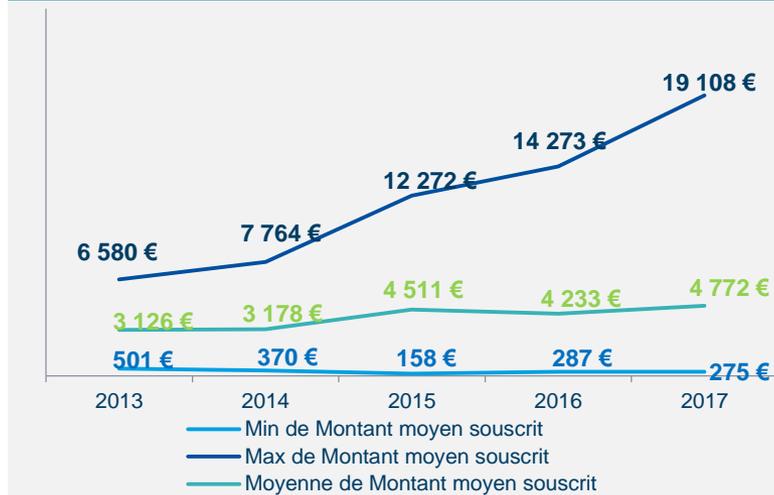
Taux de souscription et tranche d'abondement



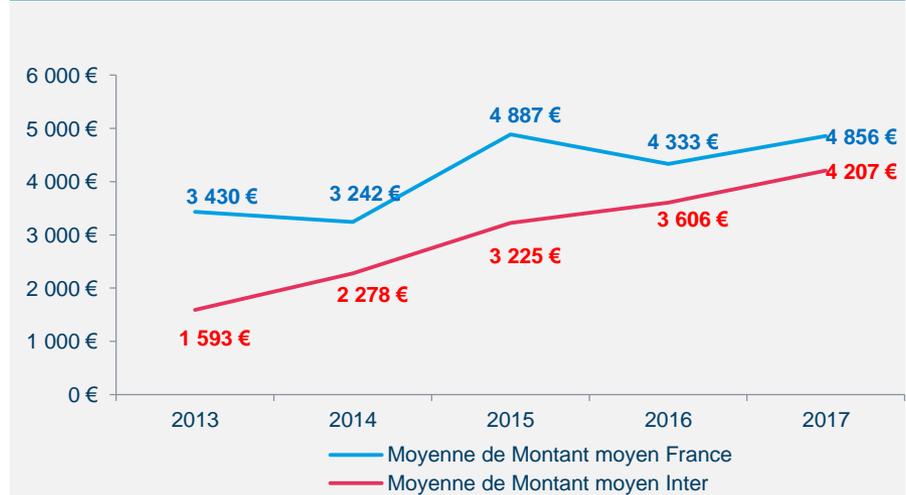
- Les taux de souscription moyens des **Grandes Entreprises sont stables**
- Convergence des taux de souscription des ETI vers celui des Grandes Entreprises
- Des taux de souscription presque **2 fois plus élevés en France** par rapport à l'International mais **la tendance est à la hausse pour l'international**
- **L'attrait de l'abondement est confirmé**
- **Le taux de souscription moyen dépasse 40%** lorsque l'abondement proposé par l'entreprise est supérieur à 1 000 €

Montants souscrits* en France et à l'international

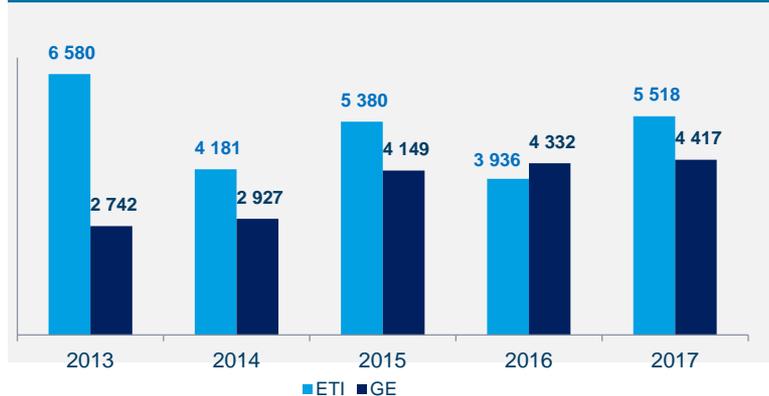
Évolution des montants souscrits



Comparaison des montants souscrits France vs international



Montant de souscription moyen par type d'entreprise



- Les montants moyens souscrits* à l'international ont presque triplé depuis 2013
- Augmentation de 50% du montant moyen souscrit entre 2013 et 2017
- Le montant moyen souscrit par les salariés des GE augmente chaque année
- Le montant moyen souscrit par les salariés des ETI est de 3 155 € **

*Avec abondement

** Hors 2 opérations dont les souscriptions des salariés représentaient + de 15 000 € portant la moyenne à 5 500 €

Part de l'actionnariat salarié dans l'épargne

Lorsque les salariés ont accès à de l'actionnariat salarié, ils épargnent (abondement inclus) :

- 4 856€ (soit **13,5% du salaire brut annuel**) dans une grande entreprise
- 5 518€ (soit **15,3% du salaire brut annuel**) dans une ETI

D'après l'INSEE, le taux d'épargne des ménages en 2017 est de **13,3%**.



> Cela permet de financer l'économie réelle et développer le lien entre salariés et actionnaires.

Hypothèse : le salaire brut moyen dans le secteur privé¹ est de 36 000 € brut/an soit 3 000€ brut/mois.

Durée d'investissement moyenne en actionnariat salarié sur la totalité des avoirs investis en actionnariat salarié chez les clients d'Amundi (plus de 32 Mds €) :

- Les salariés conservent en moyenne plus de **13 années** leurs avoirs investis (5 années de blocage + 8 années en moyenne).



> Investir dans son entreprise via l'actionnariat salarié, c'est financer l'économie réelle sur le long terme.

1. Données DARES

Une gouvernance intégrant les actionnaires salariés



- De plus en plus de grandes entreprises et d'ETI associent leurs salariés au capital et à la gouvernance de leur organisation.
- Les représentants des actionnaires salariés siègent donc en grande majorité dans les entreprises appartenant ou ayant appartenu au CAC 40, mais ce phénomène s'étend de plus en plus.
- Les représentants des actionnaires salariés sont porteurs d'une connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, de son climat social et de son histoire et sont un lien important entre l'entreprise et les salariés actionnaires.

06

Et à l'international ?

(Cette partie concerne les entreprises dont le siège social est en France et qui associent leurs salariés à l'international aux opérations dédiées d'actionnariat salarié).

Quel développement international?

Focus sur les opérations internationales

22

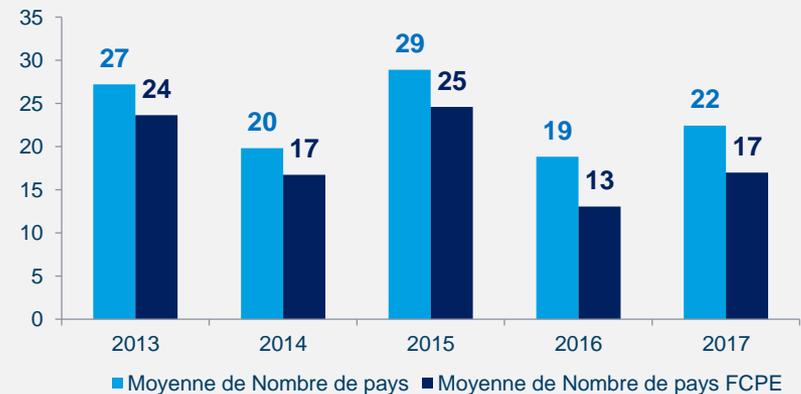
pays en moyenne
ont participé
à chacune des
opérations

17

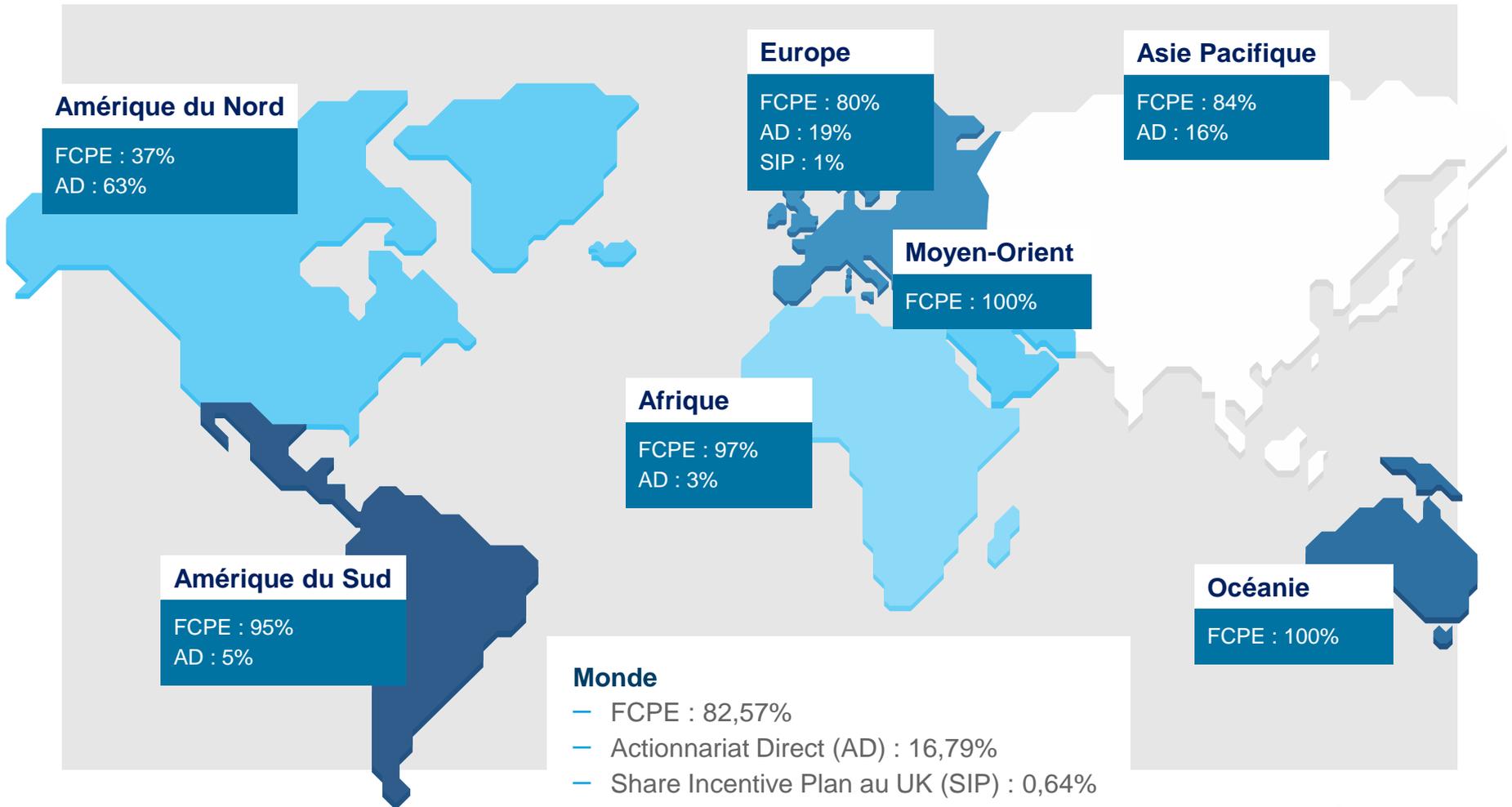
Parmi ces pays,
le FCPE a pu être
déployé dans 17
de ces pays

- À ce jour le FCPE a été déployé dans 120 pays
- Les entreprises favorisent les pays avec FCPE pour des raisons de visibilité, de coûts et de vote aux Assemblées Générales

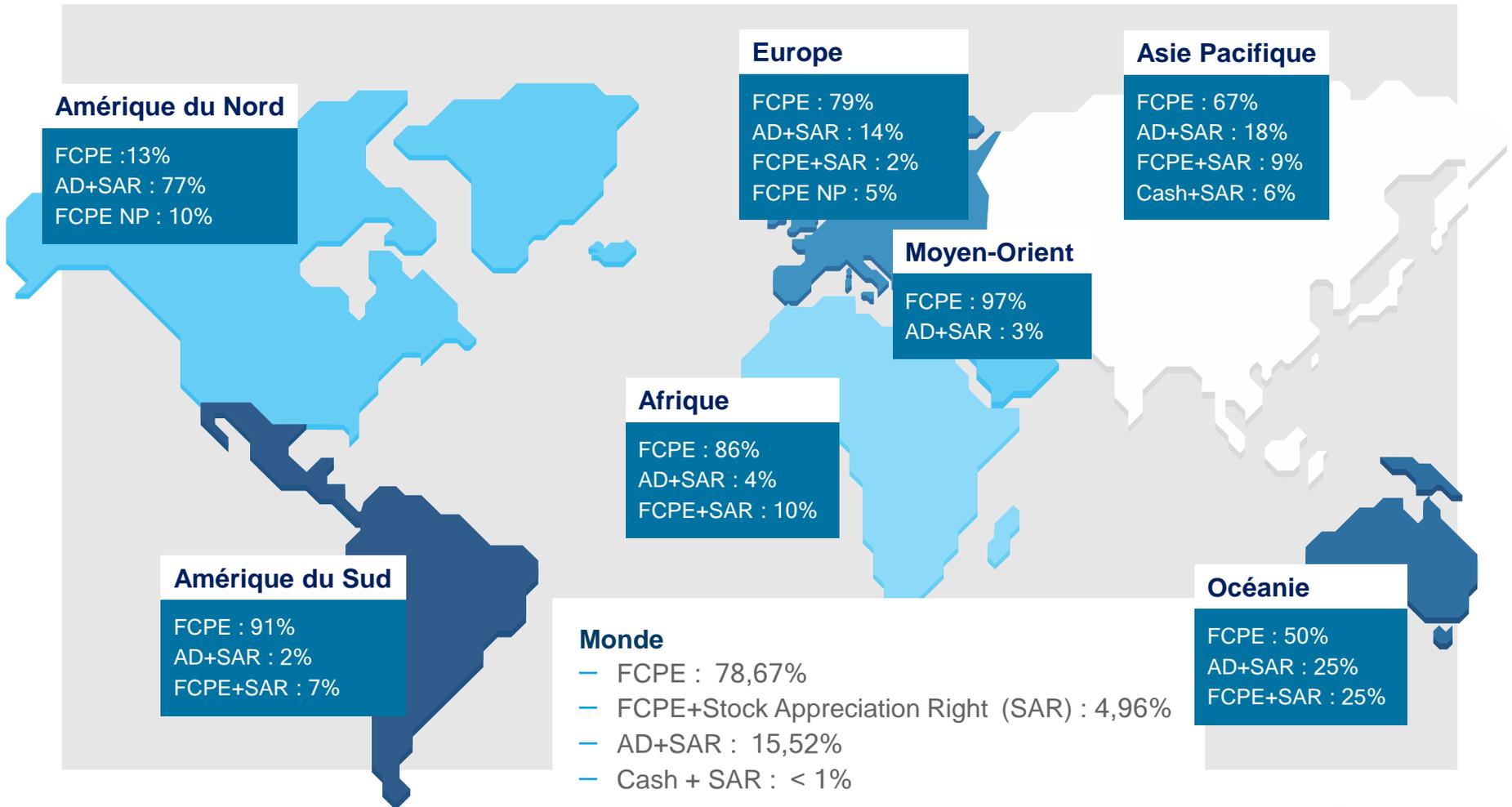
Évolution du nombre moyen de pays éligibles aux opérations internationales



Sous quelle forme sont proposées les offres classiques dans le monde ?



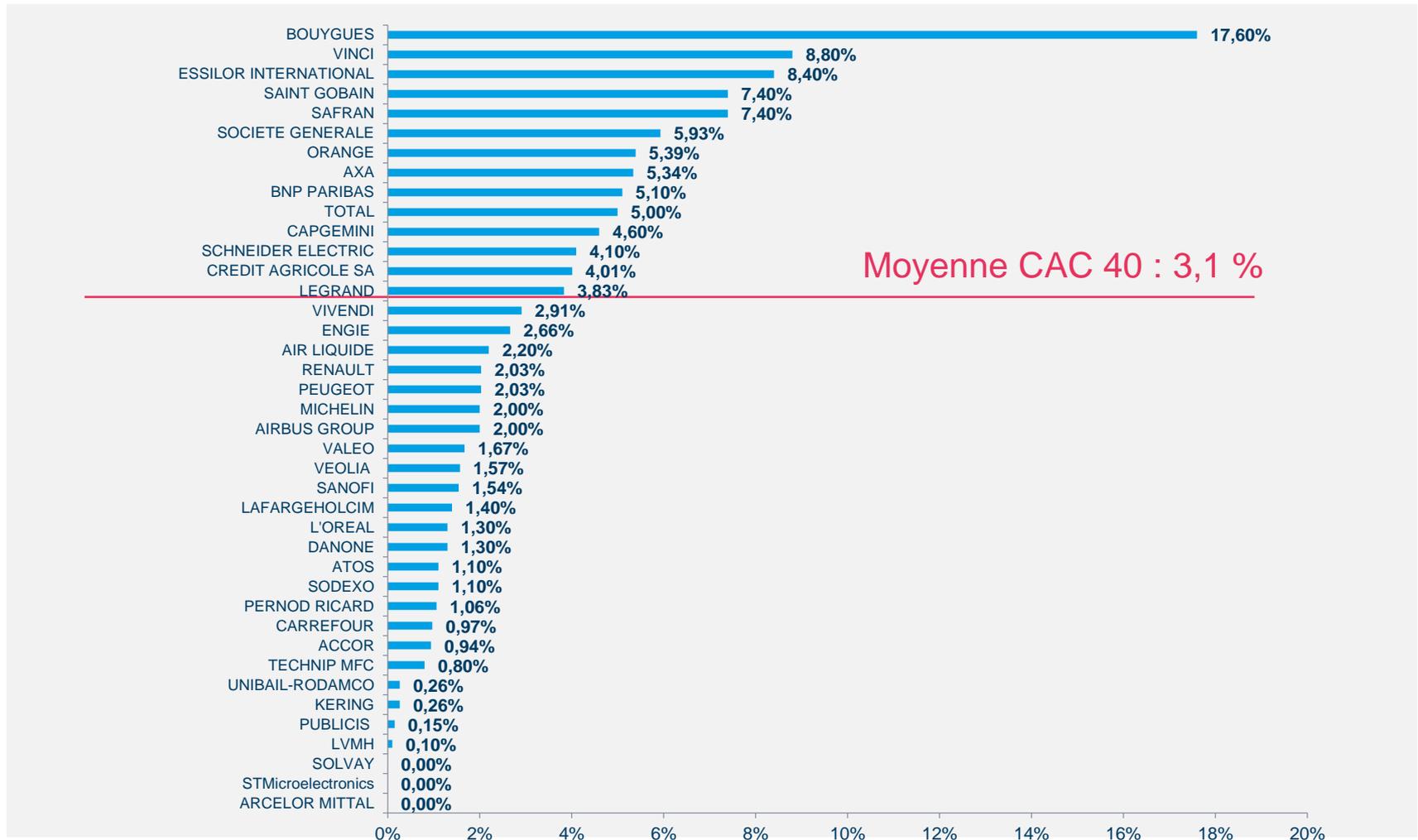
Sous quelle forme sont proposées les offres structurées dans le monde ?



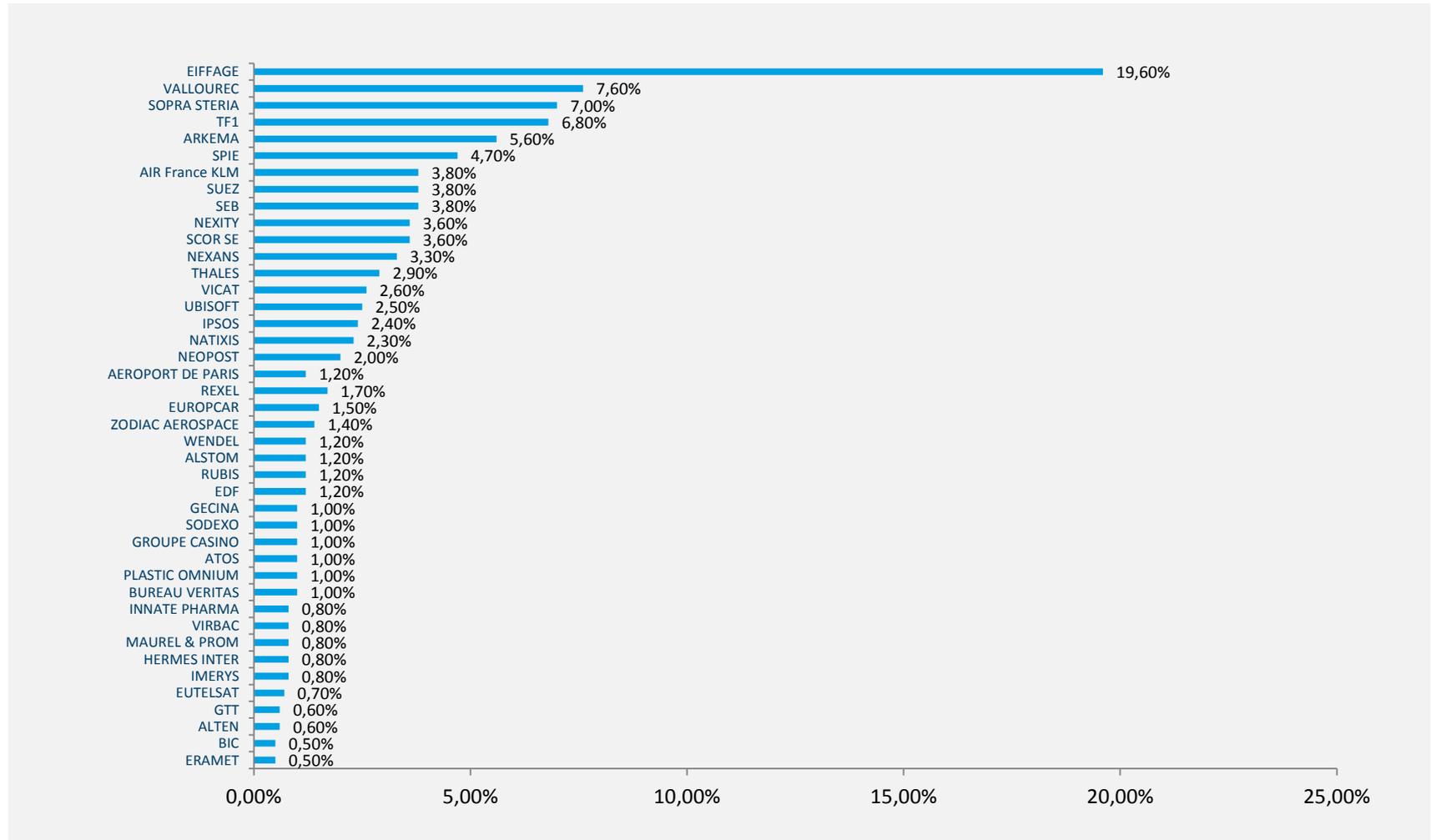
07

Annexes

Détention du capital par les salariés en 2017 (CAC 40)



Détention du capital par les salariés en 2017 (SBF 120*)



* Hors CAC 40

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et n'ont pas de valeur contractuelle. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. Amundi décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Édité par Amundi, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. Société Anonyme au capital de 1 086 262 605 €. Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

Les performances passées des FCPE présentés dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts des FCPE sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des FCPE peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque fonds.

Les DICI des FCPE, visées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site dédié à l'Épargne Salariale.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et vous acceptez qu'elles ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni distribuées par vous à toute personne tierce (sauf à votre conseiller professionnel) sans avoir reçu notre accord écrit préalable. Ces informations, valables au mois de septembre 2017, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Société par actions simplifiées, SAS au capital social de 1 086 262 605 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452